

Secrétariat Permanent
E-mail : secretariatitiecmr@gmail.com
BP Yaoundé

DECISION N° 00000071 /D/MINFI/CAB DU 13 FEV 2026 portant création et constatation de la composition du Groupe de Travail ad hoc chargé d'assurer l'intérim du Secrétaire Permanent du Comité ITIE

LE MINISTRE DES FINANCES, PRESIDENT DU COMITE ITIE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/048 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2024/00165/PM du 31 janvier 2024 portant réorganisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)
Considérant L'accord du Ministre des Finances, Président du Comité ITIE daté du 09 janvier 2026, porté sur la demande de mise en congé du Secrétaire Permanent du Comité ITIE ;
Considérant Les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Il est mis en place au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE, un Groupe de Travail ad hoc chargé d'assurer l'intérim du Secrétaire Permanent du Comité ITIE pour la période allant du 19 janvier au 18 février 2026.

Article 2.- Le Groupe de Travail a pour mission de mener, sous la supervision de la hiérarchie du Comité, les activités prioritaires ci-après :

- le suivi du dossier du recrutement de l'administrateur indépendant pour la conciliation des exercices 2024 et 2025 ;
- la finalisation du rapport annuel d'avancement de l'exercice 2025 ;
- le démarrage de l'élaboration du Plan de Travail Annuel de l'exercice 2026 ;
- la communication et de sensibilisation de la hiérarchie du Comité au parlement ;
- la préparation de la prochaine conférence mondiale de l'ITIE prévue à Manilles (Philippines) du 22 au 25 juin 2026 ;
- la gestion des affaires courantes au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE ;
- toutes autres tâches confiées par la hiérarchie du Comité ;

Article 3.- Le groupe de travail est composé ainsi qu'il suit :

Team leader : Monsieur NKODO MVONGO Emile Martial, Point Focal Cabinet MINMIDT;

Membres :

- Monsieur NDOUOP NJIKAM Ibrahim : Point Focal Cabinet MINFI ;
- Mademoiselle MATCHUENKAM Elisabeth : Cadre au Secrétariat Permanent du Comité ITIE ;

Personnel d'appui :

- Monsieur TELE KAMA Pascal, agent de liaison au secrétariat du Secrétaire Permanent du Comité ITIE ;
- Mademoiselle NDZIE KANA Jacqueline Anaïs, Assistante stagiaire au secrétariat du Secrétaire Permanent du Comité ITIE ;
- Monsieur BAYANG Justin, personnel au Secrétariat Permanent du Comité ITIE

Article 4.- Les fonctions de membre du Groupe de Travail ad hoc sont gratuites. Toutefois, les intéressés bénéficient des facilités de travail et d'une indemnité de session au taux en vigueur.

Article 6.- Les dépenses de fonctionnement du Groupe de Travail ad hoc sont supportées par le budget du Comité ITIE.

Article 11.- La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée puis publiée, partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 13 FEV 2026

Le Ministre des Finances
Président du Comité ITIE



Louis Paul MOTAZE